

au contraire, car il a insisté pour démontrer que c'est au Lieutenant du Roi que revient le mérite d'avoir été le premier à concevoir «le projet qui a prévalu pour le règlement d'une question de paix et de guerre» (Dépêche du 22. 3. 1867).

La Cour royale montra-t-elle quelque reconnaissance après la publication du livre? Nous l'ignorons. En tout cas voici ce que Joseph Servais écrivit à son frère Emmanuel à la date du 23. 3. 1879, donc peu après la mise en vente du livre: «Je ne comprends pas pourquoi ton livre n'a pas fait plus de bruit dans le pays; les journaux en ont dit trop peu, je trouve. Et ce que je trouve encore, c'est que le Roi aurait dû te donner un témoignage tout spécial de sa satisfaction, après que tu l'as si bien lavé du reproche qu'on a fait de vouloir vendre le pays. Ou bien le Roi n'a pas eu jusqu'ici en mains ton travail, ou bien des envieux ont tripoté dans cette affaire... Il est possible que dans mes appréciations je me trompe et que toi, trop modeste peut-être, tu n'as (!) agi assez pour que le livre parvienne directement au Roi, mais toujours est-il que pour une cause ou l'autre tu n'as pas eu ce que tu méritais.»⁶⁾

Si la façon d'Emmanuel Servais de relater les événements a trouvé l'approbation d'historiens aussi éminents qu'Alb. Sorel (*Essai d'histoire et de critique*, 1883, p. 255*) et H. von Sybel (*Die Begründung des Deutschen Reiches*, 1894, t. XI, pp. 99, 108), elle diffère de celle exprimée dans «L'Affaire du Luxembourg» (1882) de Gustave Rothan (1822-1890) qui était en 1867 consul général de France à Francfort et qui finit sa carrière en qualité de ministre plénipotentiaire à Florence (1870).

Cette divergence entre «two such authorities.. and both participants in the negotiations» frappa entre autres Ruth Putnam (*Luxemburg and her neighbours*, 1918, p. 345), mais non pas Chr. Calmes qui n'a pas tort en prétendant «qu'il faut considérer les citations de texte et de notes de Rothan avec une grande prudence»⁷⁾. (v. également v. Sybel, op. cit., p. 109).

Nettement désapprouvé fut Servais par A. Matschoss qui — tout en avouant n'avoir pas réussi à voir clair dans les pénombres des débuts de la question — fait trois reproches à Servais:

1. Dans ses efforts de blanchir le Roi Grand-Duc, Servais ne s'appuyerait que sur des documents officiels puisés aux Archives de l'Etat, négligeant et le dicton «mundus vult decipi, ergo decipiatur!» et l'opinion de Bismarck «Die Hauptsache liegt immer in Privatbriefen und konfidentiellen Mitteilungen, auch mündlichen, was alles nicht in die Akten kommt.»

2. Que c'était «nuancer» les sentiments contradictoires de Guillaume III et du prince Henri pour le Luxembourg que de con-

⁶⁾ Comme Funck-Brentano l'avait déjà écrit le 14. 2. 1879 à Servais, «Sorel, la première autorité en France ainsi que la meilleure plume en matière d'histoire diplomatique... est en tout point d'accord avec vous.»